

CANADA

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE [MONTRÉAL OU  
QUÉBEC]

[INDIQUER VOTRE NOM], domicilié et  
résidant au [indiquer votre adresse].

N°: [laisser ce champ libre afin que le  
greffe de la Cour d'appel attribue  
un numéro à votre dossier]

PARTIE DEMANDERESSE - [indiquer  
votre position en première instance]

N° : [Indiquer le numéro de dossier en  
première instance]

c.

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE  
ADVERSE], domicilié et résidant au  
[adresse].

[indiquer CONFIDENTIEL si requis]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position  
de la partie adverse en première  
instance]

et

[INDIQUER VOTRE NOM]

PARTIE MISE EN CAUSE - [indiquer  
votre position en première instance]

---

**DEMANDE DE PERMISSION D'APPELER HORS DÉLAI**

**(Article 363 C.p.c.)**

Partie requérante

Datée du [date de l'acte]

---

**AUX HONORABLES JUGES DE LA COUR D'APPEL, LA PARTIE REQUÉRANTE  
EXPOSE :**

1. En date du [indiquer la date du jugement], [le ou la] juge [indiquer le nom du juge], de la Cour [indiquer la Cour], du district de [indiquer le district], a [préciser le dispositif du jugement];
2. Un avis de jugement conformément à l'article 335 C.p.c. a été émis par le greffe de première instance en date du [indiquer la date de l'avis de jugement (joindre en annexe l'avis de jugement)];

[OU]

La date du jugement rendu à l'audience est le [indiquer la date pour un jugement rendu à l'audience];

3. La durée de l'instruction en première instance a été de [indiquer la durée];
4. Le dossier ne comporte pas d'élément confidentiel;

[OU]

Le dossier comporte un élément confidentiel. [Préciser l'élément ou le document qui est confidentiel ainsi que la disposition législative ou l'ordonnance fondant la confidentialité (joindre en annexe le jugement où se trouve l'ordonnance)];

5. Bien que le délai pour en appeler de ce jugement et pour déposer la déclaration d'appel soit expiré, il ne s'est pas écoulé plus de six mois depuis le jugement de première instance;
6. [Le ou la] juge de première instance a erré dans son jugement pour les motifs suivants :

**[de façon succincte, expliquez ci-après les moyens que vous prévoyez utiliser]**

#### I. Erreurs de droit :

7. [Le ou la] juge de première instance a erré en droit lorsqu'[il ou elle]a décidé que [...];
8. La partie requérante entend démontrer que [...];
9. Cette erreur de droit est déterminante puisque [...];

#### II. Erreurs de fait manifestes et déterminantes :

10. [Le ou la] juge de première instance a manifestement erré en fait lorsqu'[il ou elle] a décidé que [...];
11. La partie requérante entend démontrer que [...];
12. Cette erreur de fait est déterminante puisque [...];
13. L'appel de la partie requérante a des chances raisonnables de succès puisque [indiquer en quoi l'appel a des chances raisonnables de succès];

14. La partie requérante a été dans l'impossibilité d'en appeler de ce jugement dans le délai prescrit pour les motifs ci-après exposés;
15. [énoncer les faits qui justifient votre impossibilité d'agir plus tôt];

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR DE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**AUTORISER** la partie requérante à introduire l'appel hors délai du jugement rendu le [indiquer la date du jugement], par l'honorable [indiquer le nom du juge], de la Cour du [indiquer la Cour], du district de [indiquer le district], dans le dossier portant le numéro [indiquer le numéro de dossier en première instance];

**LE TOUT** sans frais, sauf en cas de contestation.

le [indiquer la date où est signé l'acte], à  
[nom de la ville]

[Votre signature]

---

[Votre nom]  
Partie requérante

[Adresse]  
[Numéro de téléphone]  
[Numéro de télécopieur, le cas échéant]  
[Adresse électronique, le cas échéant]  
[Code d'impliqué permanent, le cas échéant]

**[Si applicable, joindre une déclaration sous serment]**

CANADA

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]

\_\_\_\_\_  
[INDIQUER VOTRE NOM]

N° : [indiquer le numéro de dossier en première instance]

PARTIE DEMANDERESSE - [indiquer votre position en première instance]

[indiquer CONFIDENTIEL si requis]

c.

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE ADVERSE]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position de la partie adverse en première instance]

et

[INDIQUER VOTRE NOM]

PARTIE MISE EN CAUSE - [indiquer votre position en première instance]

**DÉCLARATION SOUS SERMENT**

Partie requérante

Datée du [indiquer la date]

\_\_\_\_\_  
Je, soussigné, [indiquer votre nom], domicilié et résidant au [indiquer votre adresse] affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis la partie requérante;
2. Tous les faits allégués dans la *Demande de permission d'appeler hors délai* sont vrais.

le [indiquer la date où est signé l'acte], à [nom de la ville]

[Votre signature]

\_\_\_\_\_  
[Votre nom]

Partie requérante

Affirmé solennellement devant moi ce  
[indiquer la date de la signature]

[Signature de la personne recevant ce  
serment]

---

[Nom et qualité de la personne qui reçoit le  
serment]

## **AVIS DE PRÉSENTATION**

**À :** [Indiquer le nom de la partie à qui sera notifiée la requête], [indiquer sa position en appel], [indiquer son adresse]

**[Si la demande est présentée à Montréal, indiquer :]**

**PRENEZ AVIS** que la *Demande de permission d'appeler hors délai* sera présentée devant les honorables juges de la Cour d'appel siégeant à l'Édifice Ernest-Cormier, situé au 100, rue Notre-Dame Est, à Montréal, le [indiquer la date retenue], à 9 h 30, en salle Pierre-Basile-Mignault.

**[Si la demande est présentée à Québec, indiquer :]**

**PRENEZ AVIS** que la *Demande de permission d'appeler hors délai* sera présentée devant les honorables juges de la Cour d'appel siégeant au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, à Québec, le [indiquer la date retenue], à 9 h 30, en salle 4.33.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

**TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES AU SOUTIEN DE LA  
DEMANDE DE PERMISSION D'APPELER HORS DÉLAI**

---

**ONGLET 1 :** [décrire l'annexe] **[si applicable];**

**[au besoin, y inclure toutes les annexes nécessaires au soutien de votre demande]**

N° : [laisser ce champ libre afin que le greffe de la Cour d'appel attribue un numéro à votre dossier]

N° : [indiquer le numéro de dossier en première instance]

---

COUR D'APPEL DU QUÉBEC  
DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]

---

[INDIQUER VOTRE NOM]

PARTIE REQUÉRANTE - [indiquer votre position en première instance]

c.

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE ADVERSE]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position de la partie adverse en première instance]

et

[INDIQUER VOTRE NOM]

PARTIE MISE EN CAUSE - [indiquer votre position en première instance]

---

**DEMANDE DE PERMISSION D'APPELER HORS DÉLAI**

Partie requérante  
Datée du [indiquer la date]

---

[Votre nom (et code d'avocat, le cas échéant)]  
[Votre adresse]

[Votre numéro de téléphone]

[Votre numéro de télécopieur, le cas échéant]

[Votre adresse électronique, le cas échéant]

[Votre adresse électronique, le cas échéant]

## REMARQUES

### Dépôt et signification

- Une déclaration d'appel doit être déposée au greffe en même temps que la demande de permission d'appeler hors délai (art. 357 C.p.c.). La demande de permission d'appeler hors délai et la déclaration d'appel doivent être signifiées et déposées au greffe dans deux documents séparés.
- La demande de permission d'appeler doit être signifiée par huissier de justice à la partie intimée avant son dépôt au greffe (art. 352 et 358 du C.p.c.).
- La demande de permission d'appeler doit être notifiée :
  - en deux copies au greffe du tribunal de première instance (art. 354 C.p.c. et art. 34 du *Règlement de la Cour d'appel en matière civile*) (ci-après «*R.C.a.Q.m.civ.*»);
  - en une copie à l'avocat qui représentait la partie intimée en première instance (art. 358 C.p.c.);
  - en une copie aux personnes intéressées à l'appel à titre d'intervenant ou de mis en cause (art. 358 C.p.c.).
- La partie qui présente la requête doit réserver une date de présentation auprès de la Cour en communiquant par téléphone avec le greffe. La requête doit être déposée dans les 5 jours ouvrables de la date de la réservation (art. 66 al. 4 R.C.a.Q.m.civ.). À défaut de déposer la requête dans ce délai, la réservation est annulée sans autre avis. Pour connaître les journées disponibles pour présenter une requête devant une formation, consultez la section « [Calendrier des disponibilités – Journées d'audition – Requêtes](#) » sur le site Internet de la Cour d'appel.
- Au moins 10 jours ouvrables avant sa présentation, la demande de permission d'appeler hors délai doit être déposée au comptoir du greffe en quatre exemplaires papier ou par le Greffe numérique de la Cour d'appel (GNCA) :
  - Si le dépôt est effectué au comptoir du greffe, le fichier PDF de la demande doit être transmis au moyen du GNCA le même jour que le dépôt de la version papier (voir **Avis du greffier n° 7**);
  - Si le dépôt est effectué au moyen du GNCA, les exemplaires papier doivent être transmis au comptoir du greffe dans les cinq jours ouvrables suivant le dépôt électronique (voir **Avis du greffier n° 3**).

### Présentation, rédaction et contenu

- La demande ne doit pas excéder **10 pages**, la désignation des parties ainsi que les conclusions étant exclues du décompte des pages (art. 30 al. 2 R.C.a.Q.m.civ.).
- Tout acte de procédure doit respecter les modalités de présentation suivantes (art. 24 R.C.a.Q.m.civ.) :
  - Un acte de procédure est rédigé sur du papier blanc de bonne qualité de format « lettre 8 ½ X 11 » (21,5 cm X 28 cm);

- Les actes de procédure manuscrits ne seront pas reçus;
  - Le texte est présenté sur le recto des pages, à au moins un interligne et demi, sauf les citations à interligne simple et en retrait. Les marges ne doivent pas être inférieures à 2,5 cm;
  - La police Arial taille 12 doit être utilisée pour l'ensemble du texte, sauf pour les citations qui peuvent être en police Arial de taille 11 et les notes de bas de page en police Arial de taille 10;
  - Tout acte de procédure doit être signé par la partie ou son avocat;
  - La version PDF de la demande doit respecter la **Directive de la juge en chef sur les règles relatives à la confection des fichiers PDF**.
- Si le dossier comporte un élément confidentiel, une mention expresse doit être indiquée ainsi que la disposition législative ou l'ordonnance qui fonde la confidentialité dans la demande de permission d'appeler hors délai (art. 108 du *C.p.c.* et 9 du *R.C.a.Q.m.civ.*). Le mot « CONFIDENTIEL » doit être inscrit sous le numéro de dossier.

### **Annexes**

- Conformément à l'art. 32 *R.C.a.Q.m.civ.*, une demande de permission d'appeler hors délai doit être accompagnée de tous les documents nécessaires à son étude afin d'être présentée à la date inscrite à l'avis de présentation.
- Les parties doivent utiliser des onglets afin de bien séparer chacun des documents annexés à leur requête.
- Une table des matières renvoyant aux numéros des onglets et des pages est requise.
- La demande et ses annexes doivent être agrafés, boudinés ou autrement reliés.

**AVERTISSEMENT** : CE MODÈLE NE DISPENSE PAS DE LA LECTURE DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES. CELUI-CI EST MIS À LA DISPOSITION DES JUSTICIABLES AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DE RÉDACTION DES ACTES DE PROCÉDURE. TOUT ACTE DE PROCÉDURE DOIT ÊTRE SOUMIS AU GREFFIER OU À LA GREFFIÈRE QUI POURRA LE REFUSER OU EXIGER DES CORRECTIONS SI L'ACTE NE RESPECTE PAS LES EXIGENCES LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES.